N° d'épreuve FFM	287
Moto-Club	AMCA
N° d'affiliation	0232
Date	27/09/2020
Lieu	AUROUX
Organisateur technique	BROS Kévin
E-mail	amca48@yahoo.fr
Téléphone	0647609561

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Conze Nathalie	Licence :	000448
Président du Jury ou Arbitre*	BONNAFOUS Henry	Licence :	260827
Membre du Jury	Paulet Pascale	Licence :	041060
Membre du Jury	Merlen Alexandre	Licence :	283847
Commissaire technique responsable	Poignet Jean Claude	Licence :	254247
Responsable du chronométrage	Moto TT	Licence :	

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs :	26/09/2020 de 9h a 17h0	Départ :	8h00 le 27/09/2020
Contrôles Techniques :	26/09/2020 de 9h a 17h30	Arrivée :	18h00 le 27/09/2020
Remise des prix :	27/09/2020 a 18h30		

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
E1	18		125 2T/ 250 4T	E1 E2 E3 L1 3 tours soit 255 kn
E2	18		+125 2T/ 450 4T	E1 E2 E3 L2 2 tours 1/2 soit 21(
E3	18		+250 2T/+450 4T	
Veteran	37			2 tours 1/2 soit 210 km
Espoir 125	18		125 2T	2 tours 1/2 soit 210 km
Ligue 3/ Féminine	18			2 tours soit 170 km
50	14		50cc	2 tours soit 170 km

Engagement :

Site Internet : moto tt
Contact : Bros Kevin
Téléphone : 0647609561 E-mail : amca48@yahoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non
Tarif :
Caution :

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☑ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ..... **MEDICAL ASSISTANCE** : Dr Royer et Dr Elrakaawi

Nombre de secouristes ..... **5** Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche ..... **MENDE** Temps de trajet (en min) **45**

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques : Longueur de la boucle ..... **85** Distance journalière **255**

Nombre de Contrôles Horaires ..... **2** Contrôles de Passage **8**

Nombre de spéciale(s) :
- De type Banderolée (MX) ..... **2** Longueur(s) **8KM**
- De type Enduro (en ligne) ..... Longueur(s) .....
- De type X-Trem ..... Longueur(s) .....

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☑ non
Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☑ oui ☐ non
Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☑ oui ☐ non

Capacité Moto : **200** (7 par kilomètre maximum)

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 21/09/2020	Date : Le 21/09/2020	Date : 21/09/2020
		Numéro : 20/0453
	AS	

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

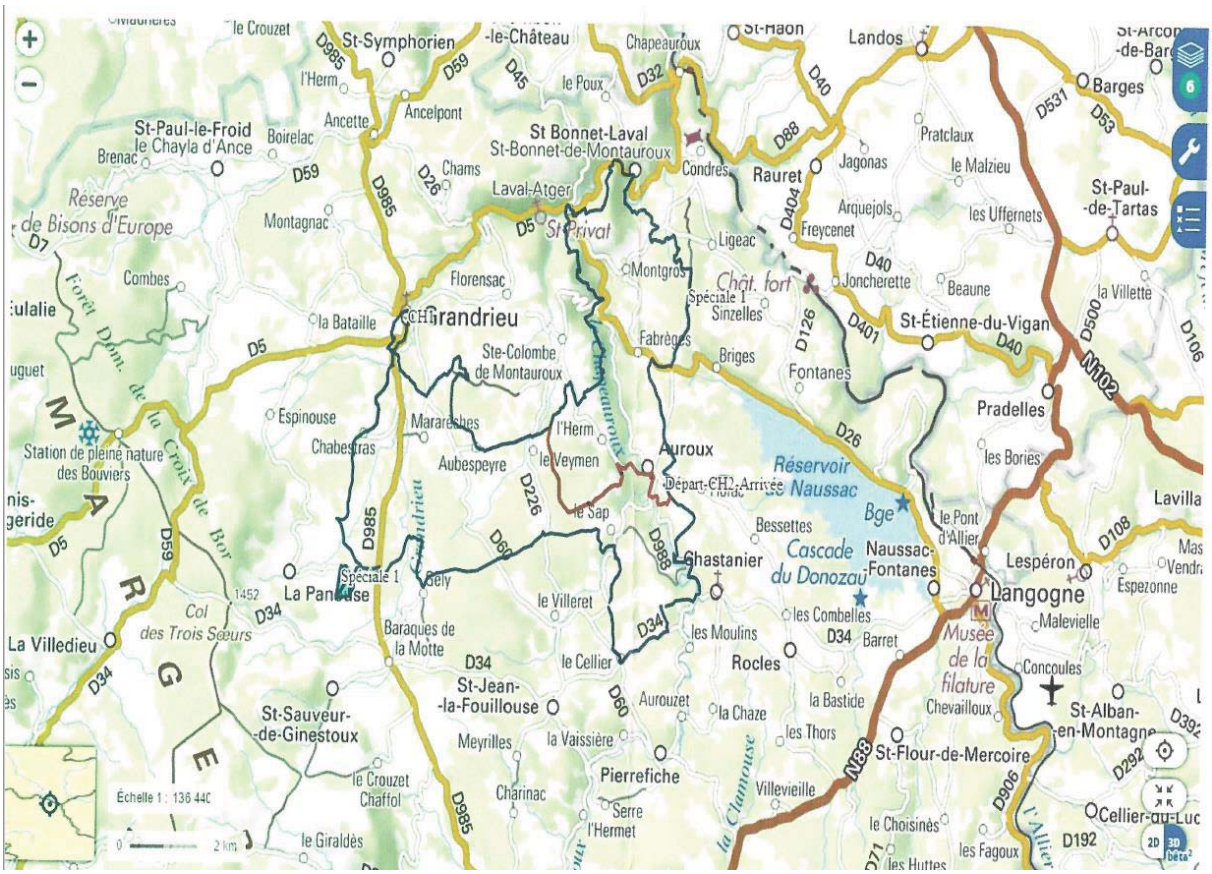

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

AMICALE MOTOCYCLISTE CHAMS AUROUX
Moulin de Chirac
48600 LAVAL ATGER

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2653** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de Ligue Occitanie Enduro»** se déroulant **du 26/09/2020 à 9h00 au 27/09/2020 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/08/2020

Signature du courtier

assurances LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP34 – 51370 REIMS CEDEX
contact@assurances-lestienne.com
0326877138
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888

Signature de la compagnie d'assurance